

ANGLETERRE

ON ATTEND
LES FAITS

LE VICOMTE GREY EXPLIQUE A LA CHAMBRE POURQUOI L'ANGLETERRE N'A PAS ENVOYE DE NOTE AUX ETATS-UNIS, AU SUJET DES OPERATIONS DU U-53.

Londres, 18. — Le vicomte Grey, ministre des affaires étrangères, a dit que le gouvernement anglais n'engagera pas de conversation officielle avec les Etats-Unis, sur l'incident du sous-marin allemand U-53, avant de connaître l'attitude du gouvernement américain. En réponse à une question concernant l'attitude des Etats-Unis envers les croiseurs anglais, le vicomte Grey a dit que les Etats-Unis ont admis que les navires anglais ne dépassaient pas leurs droits légitimes reconnus par la loi internationale, mais que le gouvernement américain n'est pas de leur avis, parce que la présence continue de navires de guerre américains dans les eaux américaines causait naturellement l'irritation dans un pays neutre. M. Grey a déclaré que les Etats-Unis ont demandé à la Grande-Bretagne de ne pas faire la patrouille au large de la côte américaine et il a dit que les navires de guerre avaient reçu instruction d'éviter de causer aucune irritation inutile et de s'en tenir en autant que possible à la requête des Américains.

"Pour ce qui regarde le U-53", dit le ministre des affaires étrangères, "nous ne connaissons aucunement quelles ont été les mesures prises par les Etats-Unis pour exercer la surveillance dans leurs eaux, ou pour ce qui touche la venue du sous-marin dans un port pour prendre des informations des journaux. Nous croyons que les Etats-Unis définissent leur attitude de guerre et nous attendons, nous ne nous proposons pas de faire de représentation officielle sur la question du sous-marin."

Le secrétaire des affaires étrangères a répondu à la question de lord Balfour :

"Le mieux que j'ai à faire, c'est de lire un sommaire de ce qui s'est actuellement passé entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de Sa Majesté à ce sujet, depuis que la guerre est commencée et ce que nous croyons être les vues du gouvernement des Etats-Unis."

Le vicomte Grey a lu alors la déclaration suivante :

Le 15 septembre 1914, l'ambassadeur anglais à Washington a télégraphié que le gouvernement américain avait intercepté des messages envoyés à New-York par le Suffolk et dans lesquels ce navire de guerre anglais demandait des journaux et du combustible. Notre représentant nous a informés que les Etats-Unis verraient dans cela l'utilisation du territoire américain comme base. Plus tard, des dépêches officielles portaient que la présence continue de navires de guerre américains au large des côtes américaines avait forcé le gouvernement américain à prendre des mesures très vigoureuses, vu l'indignation populaire, et que la continuation de cette pratique pourrait passer pour un acte hostile. Enfin, le 16 décembre 1914 (1915), le gouvernement américain s'est plaint officiellement, lors de l'entrée d'un croiseur anglais dans les eaux américaines. Il a déclaré que Londres devait savoir que les Etats-Unis ont toujours regardé comme contraire à l'attitude d'un belligérant, la présence de navires de guerre dans le voisinage des eaux américaines.

POUR NE PAS IRRITER LES AMERICAINS

"Nous avons demandé, a dit lord Grey, sur quoi se fondait la prétention que des opérations navales sont légitimes dans certaines parties de la haute mer et ne le sont pas dans d'autres. Les Etats-Unis ont admis que les navires anglais ne violaient pas la loi internationale et que leurs réclamations n'étaient pas fondées. Là-dessus, mais sur l'irritation causée dans un pays neutre par la présence de navires de guerre au large des côtes américaines, lord Balfour nous a demandé ce que nous avons fait. Tout en soutenant que le droit international autorisait la surveillance exercée par nos croiseurs, par courtoisie, par amitié envers les Etats-Unis et pour leur éviter des ennuis, l'ambassadeur anglais a enjoint à nos navires de se conformer autant que possible aux demandes des Américains et de ne rien faire qui put les irriter sans raison."

"Quant au sous-marin allemand U-53" et à l'attitude des Etats-Unis à ce sujet, nous sommes dans l'ignorance. Nous savons que les navires de guerre américains ont secouru les équipages des navires marchands coulés et ont tout fait pour prévenir des pertes de vie. Mais on nous dit qu'il y a eu un commandant du sous-marin américain qui a déclaré qu'il avait tué un sous-marin allemand et qu'il avait fait sauter le sous-marin allemand."

"Je résume la situation. Seuls l'équipage du sous-marin allemand et des navires de guerre américains connaissent les faits. Tant que le gouvernement n'aura pas tiré ces faits au clair et tant que nous ne les connaîtrons pas, nous ne ferons pas de réclamation officielle au sujet des agissements du U-53, bien que les questions soulevées manifestement d'une grande importance. Comme de raison, les Alliés ont déjà représenté vigoureusement à Washington combien il est dangereux de permettre aux sous-marins de visiter les ports neutres. Quand les Etats-Unis auront fait connaître les faits, nous pourrions faire décider de faire une réclamation officielle, si nécessaire, et déterminer la nature de la protestation à présenter."

Vous ne lisez pas le NATI-ONALISTE? Vous ignorez donc toutes les nouvelles du samedi après-midi et du samedi soir.

GRECE

L'ANARCHIE
À ATHÈNES

PLUSIEURS DESORDRES ECLA- TANT DANS LES RUES. — L'ORDRE PUBLIC MENACE. — OFFICIERS FRANCAIS INSULTES. — LE ROI CONSTANTIN EST ACCLAME.

Athènes, 16, par voie de Londres, 18. — L'anarchie règne presque à Athènes, ce soir. Plusieurs manifestations ont eu lieu, et au moment de déposer ma dépêche au bureau du télégraphe, à 11 heures, dit un correspondant, il y a de fortes patrouilles de cavaliers et de fantassins dans les rues, et l'on remarque aussi des mouvements militaires considérables dans les autres villes.

Les désordres ont réellement commencé un peu après midi, à la fin de la parade navale. Un grand nombre de réservistes, la plupart de Patras, ont défilé bruyamment dans les principales rues de la capitale. A la suite de ces indices manifestes d'un esprit d'agitation, les forces des Alliés ont reçu des informations disant que l'ordre public était menacé. De bonne heure, le matin, l'armée française a conséquemment fait débarquer un détachement de 150 marins et 2 mitrailleurs. Ces soldats de marine se sont rendus à Athènes par convoi et ont pris possession du théâtre municipal.

Une grande foule s'est immédiatement rassemblée sur la place située devant l'édifice. Pendant quel temps, la situation a été très menaçante. Les manifestants ont repoussé un cordon de marins devant le théâtre, et ont forcé ceux-ci à chercher refuge à l'intérieur. Dans la foule il y avait nombre de marins grecs et quelques-uns étaient armés de revolvers.

Quand les huées de la foule eurent duré quelque temps, un officier de la police hellénique a consulté le commandant du détachement de marins français. A la suite de l'entretien, le cordon s'est immédiatement reformé devant le théâtre, et le peuple a lancé plusieurs insultes à l'adresse des officiers français.

Juste derrière un de mes confrères, un matelot grec a sorti un revolver, disant qu'il allait faire feu. "Ne fais pas cela, lui dit un de ses compagnons. Si tu tires, tout est fini. Ils ont des canons Maxim."

Peu de temps après, un détachement de marins grecs, des soldats et des gendarmes sont arrivés, ont fait évacuer la place et ont bloqué les rues qui y débouchent.

Plus tard, une foule ayant un immense drapeau américain en tête s'est rendue devant la gation américaine, où elle a manifesté, demandant au représentant des Etats-Unis d'intervenir pour sauver la Grèce. En face, au club athénien, le ministre américain assistait à la scène. Une excitation folle se fait encore sentir.

CONSTANTIN EST ACCLAME

Athènes, 18. — Environ 1,000 marins des pays de l'Entente sont débarqués au Pirée, et ont occupé la gare, au Pirée, et plusieurs édifices à Athènes. Des que la nouvelle s'est répandue, une foule a immédiatement rempli les rues d'Athènes, acclamant le roi Constantin et chantant l'hymne national grec. Une grande foule a processionné dans les rues, et des milliers de personnes se sont réunies dans le voisinage de la place du bureau de poste.

Le ministre de la guerre, le général Dracos, a ordonné aux marins et aux soldats grecs de garder toutes les approches afin de prévenir une rencontre entre les civils grecs et les Français, établissant un cordon complet autour des Français et prenant toutes les précautions pour empêcher tout incident ou accident capable de mettre le feu aux poudres.

Il est impossible de prédire si l'on pourra éviter des troubles pendant la nuit. Le gouvernement hellénique comprend pleinement que le sort de la Grèce dépend de la prévention d'autres mesures de la part du commandant français.

Précédemment dans la journée, le roi Constantin a passé en revue les marins des navires dont les Alliés se sont emparés, et cela a donné lieu à une grande manifestation royale. La foule a défilé dans les rues en acclamant follement le roi, tandis que des bras élevaient au-dessus des têtes des portraits du souverain grandeur nationale.

L'Amiral Damianos, ministre de la marine, a lu l'ordre du jour, louant la loyauté des marins et les complimentant au sujet de la conduite qu'ils ont tenue dans les circonstances les plus pénibles.

La cérémonie terminée, le roi a réuni les officiers et leur a parlé, exprimant l'espoir qu'ils ressentent de voir le fait qu'ils ont mérité l'argent et les honneurs pour rester fidèles à leur roi et à leur serment. Il leur a donné sa parole qu'il restait à leurs côtés jusqu'au bout, quelles que soient les conséquences que leur loyauté puisse entraîner.

LE CÉLÈBRE PADEREWSKI

L'illustre Paderewski, le plus célèbre pianiste de nos jours, a aussi un des plus grands patriotes de la Pologne russe qui soit. Cet admirable artiste a donné les bénéfices de tous ses concerts aux Polonais russes qui ont été ruinés par la guerre. Dans cette entreprise, il a été secondé par Mme Paderewski qui viendra à Montréal pour assister au concert de son mari. Tout semble faire croire à un succès. Il n'est plus maintenant douteux qu'en jeter par les listes de souscriptions qu'un seul billet soit disponible le soir du concert.

Jamais dans l'histoire musicale de notre ville une liste de souscriptions a été aussi vite remplie que celle du concert Paderewski, qui aura lieu à l'Aréna le jeudi 26 octobre. Plusieurs couverts permettront à leurs élèves de soir-là d'assister au concert.

(Communiqué)

RUSSIE

UN PLAN
AUDACIEUX

LES TROUPES AUSTRO-ALLEMANDES ESSAIENT MAINTENANT DE SEPARER LES TROUPES Russes DES ROUMAINS. — UNE BATAILLE TRÈS INTENSE.

Petrograd, 18. — Les lignes de feu du général Brussiloff, qui s'étendent de Kovel à la Roumanie, présentent l'aspect d'une immense ceinture de tranchées, de forts et de redoutes, que se disputent constamment, par de vives attaques et contre-attaques réitérées, les deux armées en présence. Les Russes réalisent de progrès remarquables.

Depuis l'intervention de la Roumanie, les troupes austro-allemandes, après avoir tenté de briser les lignes russes au nord de Lutsk, s'efforcent maintenant de réaliser un plan encore plus audacieux, celui de séparer les troupes russes, au sud, de leurs nouveaux alliés. A cet effet, l'état-major autrichien a concentré de fortes troupes dans les dernières régions sud de la Bukovine, où s'est opérée la jonction des deux ailes des armées russes et roumaines; déjà les Austro-Allemands se sont avancés au sud de Dorna Watra, tandis qu'ils se portaient à l'attaque dans les régions de Korostyn et Kiribaba, et contre les Roumains, en Transylvanie.

Jusqu'ici les mouvements lancés contre les Roumains ont mieux réussi que ceux portés contre les troupes russes, car les soldats roumains ont repassé la frontière de leur pays, tandis que les Russes ont su résister aux formidables attaques, dirigées contre eux. Les opérations austro-allemandes ne sont encore qu'à leur début; tout laisse prévoir de furieux et sanglants combats dans un avenir rapproché.

Les troupes russes manœuvrent sur la défensive en livrant de violentes contre-attaques contre leurs ennemis; les prisonniers autrichiens parlent avec louange des opérations successives des Russes et président la faillite des projets de leurs troupes.

Une bataille très intense se poursuit au sud-est, en Volhynie, au sud de Brzezany, en Galicie; des engagements violents à la baïonnette se livrent de part et d'autre, sans donner des résultats décisifs.

Sur les deux fronts, russes du nord et du sud-ouest, dit le correspondant de l'agence Reuters à Petrograd, "de fortes pluies et des brouillards nuisent aux opérations, mais les troupes russes ne laissent pas un moment de répit à l'ennemi. Plusieurs tranchées ont été prises au moyen de grenades à main et d'attaques à la baïonnette dans l'ombre."

La nervosité des Allemands dans ce genre de combat s'est manifestée par leur feu précipité et leur panique. Les attaques des Russes contre les nouvelles positions allemandes de Sienusky-Korytna, au sud-est de Vladimir-Volynski, ont eu pour résultat la capture de la première ligne de tranchées sur un front étendu, malgré la concentration de quelques-uns des meilleurs régiments allemands. Les Allemands ont amené des renforts des secteurs voisins ainsi que des réserves fraîches.

Cinq contre-attaques accompagnées de feu de barrage ont été portées par les Allemands, isolant les tranchées russes. Dans la cinquième attaque, les Allemands ont menacé de briser la ligne russe; ils durent cependant céder devant les baïonnettes russes à renoncer à la recapture de leurs anciennes positions."

HORS DE COMBAT

LA PLUS PETITE
LISTE DU MOIS

DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT NOMS DE CANADIENS FIGURENT SUR LES RAPPORTS DE LA NUIT.

Ottawa, 18. — Les trois listes des hors de combat, publiées cette nuit, contiennent 287 noms, le chiffre le plus bas depuis un mois. De ce nombre figurent les noms de 22 soldats canadiens-français et 18 autres de France.

Tués: Fred Braun, 358 rue Liverpool, Montréal.

Morts de leurs blessures: J. C. Ferguson, 807 avenue Bloomfield, Montréal; Euclide Harpin, 1064 rue Saint-Christophe, Montréal; George Hamel, 176 rue Saint-Timothée, Montréal; Jean Fernal, Elm Park, Edmonton; Georges Lévesque, Trois-Rivières, P. Q.; D. E. Thier, Charlemagne, P. Q.; Bessie L. Lafrance, 102 rue Saint-Martin, Montréal; Lieutenant D. La-Violette, 31 Drummond; Lieut. J. R. Gray, 2474 Waverley; Raoul Miron, 547 Rielle; L. Plante, 101 Mullarkey; L. Saumur, 194 Gauthier; J. C. B. Porter, Montréal; Ernest Fox, 43 Kent; Henry Kendall, 64 Drummond; J. Marquis, Montréal; F. B. Whyte, 87 Brewster; Ernest George Brackin, 174 rue Anne; William Pilot, 2540 avenue du Parc; Moses Fleisig, 1279 Saint-Urbain; sergent J. A. Vaillancourt, Québec; François Verrette, 103 rue Saint-Jacques, P. Q.; J. Hamelin, Ashmun, P. Q.; J. A. Hudson, Lyster, P. Q.; caporal J. Hardy, 25 rue Montréal, Sherbrooke; H. J. Chapelle, Newmarket, Ont.; J. Lacroix, Danville, P. Q.; L. Tellier, Trois-Rivières, P. Q.; P. Morin, Fraserville, P. Q.; L. Héart, 80 avenue Dumaine, Paris, Ont.; A. Bourdeau, Saint-Maurice, P. Q.

COURS PUBLICS AU MONUMENT NATIONAL

Ce soir, à 8 heures, au Monument national, les cours suivants seront donnés, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Cours de français, classe élémentaire B, par personne de langue anglaise, par M. A. G. Lemerle. Cours de diction française, classe d'adultes, par Mlle Idola St-Jean.

COURS PUBLICS AU MONUMENT NATIONAL

Ce soir, à 8 heures, au Monument national, les cours suivants seront donnés, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Cours de français, classe élémentaire B, par personne de langue anglaise, par M. A. G. Lemerle. Cours de diction française, classe d'adultes, par Mlle Idola St-Jean.

COURS PUBLICS AU MONUMENT NATIONAL

Ce soir, à 8 heures, au Monument national, les cours suivants seront donnés, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Cours de français, classe élémentaire B, par personne de langue anglaise, par M. A. G. Lemerle. Cours de diction française, classe d'adultes, par Mlle Idola St-Jean.

COURS PUBLICS AU MONUMENT NATIONAL

Ce soir, à 8 heures, au Monument national, les cours suivants seront donnés, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Cours de français, classe élémentaire B, par personne de langue anglaise, par M. A. G. Lemerle. Cours de diction française, classe d'adultes, par Mlle Idola St-Jean.

LE SEUL REMEDE
QUI LA SOULAGE

Fruit-atives prouve de nouveau ses effets extraordinaires

ROCHON, P.Q., 2 mars 1915.

J'ai retiré le plus surprenant avantage de l'emploi de "Fruit-atives".

Je souffrais depuis des années de rhumatisme et d'un changement de vie; je pris tous les remèdes possibles mais sans résultat. J'essayai "Fruit-atives" et c'est le seul remède qui me fit réellement du bien. Maintenant je suis entièrement bien — le rhumatisme a disparu, et les terribles douleurs que je ressentais par tout le corps sont totalement parties. J'espère que les autres qui souffrent de ces maladies alarmantes essayeront "Fruit-atives".

MADAME ISABE ROCHON.

Prix de la boîte, 50 sous, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25 sous. Chez tous les fournisseurs ou bien envoyé franco par la Cie Fruit-atives Leduc, Ottawa.

ROUMANIE

L'ENNEMI BAT
EN RETRAITE

DANS LA VALLEE D'UZAL, LES TROUPES AUSTRO-ALLEMANDES ESSAIENT DE SEPARER LES TROUPES Russes DES ROUMAINS. — UNE BATAILLE TRÈS INTENSE.

Londres, 18. — Les troupes roumaines, près de leur propre frontière, en Transylvanie, résistent à toutes les attaques des Austro-Allemands et même ont repris du terrain. Elles ont maintenu toutes les positions conquises, au cours de la retraite de la semaine dernière.

Dans la vallée d'Uzal, les ennemis ont essayé de repasser au-delà de la frontière et battent en retraite dans une direction nord, après avoir abandonné leurs tranchées. L'artillerie roumaine a mis en déroute un bataillon autrichien qui s'avancait rapidement en rangs serrés; le commandant a trouvé la mort en fuyant, et 58 de ses hommes ont été faits prisonniers.

Les troupes roumaines, établies à Buză, défendent avec courage les positions qu'elles ont reprises lundi dernier, et infligent à l'ennemi de très lourdes pertes; elles ont même réussi à pénétrer jusqu'à Butze Lui et Bozavania, où elles ont livré des engagements partiels.

Sur la colline Nat Matcius, les Roumains ont maintenu toutes les positions en dépit de très violentes attaques ennemies. Aux autres endroits de ce secteur, ils se portent partout à l'attaque.

Le communiqué allemand admet que les troupes roumaines font une énergique résistance à la frontière, mais ne mentionne aucun des combats importants qui s'y déroulent.

En Macédoine, l'artillerie prédomine avec une grande intensité. Sur la Gerna, les troupes serbes ont repoussé une contre-attaque bulgare.

Le général Falkenhayn a perdu tout espoir d'enlancer la Roumanie, sans recevoir de nouvelles troupes de renfort. L'offensive qu'il mène actuellement en Transylvanie, rassemblée fortement à la poussée désastreuse que le général Hottendorf a exécutée dans le Trentin, à l'exception que le général Falkenhayn a sa disposition la moitié moins de troupes.

Afin de dérouter les plans allemands, l'état-major roumain a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'invasion de la Roumanie, de telle sorte que toute tentative de l'ennemi équivalait à un désastre. Voilà pourquoi le général autrichien demande des troupes de renforts.

FRANCE

DEUX ATTAQUES
SANS RÉSULTAT

LES ALLEMANDS ESSAIENT MAINTENANT DE CHASSER LES POILUS DE BELLOY-EN-SANTERRE.

Londres, 18. — Hier après-midi, les Français ont repoussé deux très violentes attaques contre leurs nouvelles positions à Belloy-en-Santerre. L'ennemi a éprouvé des pertes très considérables. Sur tout le front de la Somme, il y a eu un bombardement réciproque, et il a parfois atteint une grande violence.

Des avions allemands ont lancé plusieurs projectiles sur Amiens, mais sans causer de dégâts au point de vue militaire.

Hier, les Anglais ont bombardé avec succès les positions de l'adversaire dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast, de Wytschaede et au nord-est d'Ypres. Au sud de l'Ancre, l'artillerie a manifesté une grande activité, de côté et d'autre.

Le temps clair a favorisé la besogne des avions. Les avions anglais ont opéré un grand nombre de reconnaissances et ont bombardé les voies ferrées, les gares, les dépôts, les fabriques, les abris de l'ennemi. Il y a eu de nombreux combats aériens. Les Anglais ont détruit 3 appareils, en ont abattu un quatrième et en ont dispersé plusieurs autres. Les canons spéciaux des Allemands ont abattu une machine des Anglais et 6 autres machines anglaises ont disparu.

DOCTEURS À LAVAL

Québec, 17. — L'Université Laval vient de décerner à M. le chanoine Huard le titre de Docteur-ès-sciences, et à M. Eugène Rouillard celui de Docteur-ès-lettres.

MAISONNEUVE

LE CHEF SUR
LA SELLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRENDRE, HIER, COMMENT LE CHEF MARCHESSAULT DECHIRERAIT UNE PLAINTE DE VOIES DE FAIT ET FIT LIBERER UN ACCUSE. — LES PLAIDOIRIES.

On a continué, hier soir, l'enquête sur le département de la police, au conseil municipal de Maisonneuve. Le cas de M. Arthur Leduc contre le chef Marchessault a été étudié, hier soir. Le maire et tous les conseillers étaient présents.

D'après le témoignage de Leduc, il apparaît que le 23 septembre, il faisait arrêter un nommé Blessington, pour voies de fait sur sa personne. Le capitaine Maranda rédigea la plainte et Blessington fut écroué. Le Rév. Ballantyne, dans son témoignage, déclara qu'il passait par la lors de la querelle, il vit qu'on arrêtait Blessington, et immédiatement en fut trouver le chef Marchessault et lui dit qu'il n'était pas juste de garder l'accusé en prison, parce que, selon lui, il n'était pas plus coupable que Leduc. Sur ce, le chef déchira la plainte et garda le prisonnier, qui était ivre, jusqu'à 7 heures du soir. Blessington, relâché, et, selon le témoignage d'un agent, "trippé", se rendait quelques minutes après chez Leduc, pour lui chanter pouille. M. Leduc se plaint de ce que le chef sans ordre a laissé sortir cet homme contre qui il avait rédigé une plainte en due forme.

Tous les témoins de la poursuite ont affirmé que Leduc avait été la victime d'une agression de la part de Blessington.

Au cours de son témoignage, le chef Marchessault a dit qu'un policier ne pouvait arrêter un homme sans mandat, s'il ne l'a pas vu commettre une infraction.

M. John Bumbay, l'avocat de Leduc, dans son plaidoyer, fait ressortir que le chef de police n'avait aucun droit de déchirer une plainte dûment rédigée par le capitaine Maranda, qui l'a faite comme il fait toutes les autres, et de plus qu'il était dans l'erreur de se fier au témoignage d'un seul citoyen, le Rév. Ballantyne, pour libérer le prisonnier et de son pouvoir, à de bons faits précédents, par lui-même. Aussi demanda-t-il justice pour son client.

Me Alban Germain, l'avocat du chef Marchessault, fait ressortir que la plainte telle que signée par Leduc, était peu légale. Le chef ne connaissait rien de la plainte, et lorsqu'une personne, digne de foi, telle que le Rév. Ballantyne, est venue lui raconter les faits, le chef, usant de son pouvoir, a de bons faits précédents, par lui-même. Aussi demanda-t-il justice pour son client.

Et, selon Me Alban Germain, le chef était parfaitement justifiable d'agir comme il a fait.

Le conseil ne rendra sa décision que lorsque les autres causes, se rapportant au même sujet, auront été entendues.

La prochaine séance de l'enquête aura lieu mardi prochain, à 8 h 30 p. m. On s'occupera du cas de M. Joseph Plante.

LE CHEF SUR
LA SELLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRENDRE, HIER, COMMENT LE CHEF MARCHESSAULT DECHIRERAIT UNE PLAINTE DE VOIES DE FAIT ET FIT LIBERER UN ACCUSE. — LES PLAIDOIRIES.

On a continué, hier soir, l'enquête sur le département de la police, au conseil municipal de Maisonneuve. Le cas de M. Arthur Leduc contre le chef Marchessault a été étudié, hier soir. Le maire et tous les conseillers étaient présents.

D'après le témoignage de Leduc, il apparaît que le 23 septembre, il faisait arrêter un nommé Blessington, pour voies de fait sur sa personne. Le capitaine Maranda rédigea la plainte et Blessington fut écroué. Le Rév. Ballantyne, dans son témoignage, déclara qu'il passait par la lors de la querelle, il vit qu'on arrêtait Blessington, et immédiatement en fut trouver le chef Marchessault et lui dit qu'il n'était pas juste de garder l'accusé en prison, parce que, selon lui, il n'était pas plus coupable que Leduc. Sur ce, le chef déchira la plainte et garda le prisonnier, qui était ivre, jusqu'à 7 heures du soir. Blessington, relâché, et, selon le témoignage d'un agent, "trippé", se rendait quelques minutes après chez Leduc, pour lui chanter pouille. M. Leduc se plaint de ce que le chef sans ordre a laissé sortir cet homme contre qui il avait rédigé une plainte en due forme.

Tous les témoins de la poursuite ont affirmé que Leduc avait été la victime d'une agression de la part de Blessington.

Au cours de son témoignage, le chef Marchessault a dit qu'un policier ne pouvait arrêter un homme sans mandat, s'il ne l'a pas vu commettre une infraction.

M. John Bumbay, l'avocat de Leduc, dans son plaidoyer, fait ressortir que le chef de police n'avait aucun droit de déchirer une plainte dûment rédigée par le capitaine Maranda, qui l'a faite comme il fait toutes les autres, et de plus qu'il était dans l'erreur de se fier au témoignage d'un seul citoyen, le Rév. Ballantyne, pour libérer le prisonnier et de son pouvoir, à de bons faits précédents, par lui-même. Aussi demanda-t-il justice pour son client.

Me Alban Germain, l'avocat du chef Marchessault, fait ressortir que la plainte telle que signée par Leduc, était peu légale. Le chef ne connaissait rien de la plainte, et lorsqu'une personne, digne de foi, telle que le Rév. Ballantyne, est venue lui raconter les faits, le chef, usant de son pouvoir, a de bons faits précédents, par lui-même. Aussi demanda-t-il justice pour son client.

Et, selon Me Alban Germain, le chef était parfaitement justifiable d'agir comme il a fait.

Le conseil ne rendra sa décision que lorsque les autres causes, se rapportant au même sujet, auront été entendues.

La prochaine séance de l'enquête aura lieu mardi prochain, à 8 h 30 p. m. On s'occupera du cas de M. Joseph Plante.

NÉGLIGENCE DES CONTREMAITRES

POURQUOI PLUSIEURS EGOUTS SE SONT EFFONDRES DEPUIS QUELQUES MOIS.

Des témoignages qui ont été donnés hier soir, devant la commission échevinale chargée d'enquêter sur l'effondrement des canaux d'égout, il ressort clairement que le tassement du sol est la cause de ces nombreux accidents qui vont coûter à la ville des dommages évalués à environ \$40,000.

M. Mercier, ingénieur en chef de la ville, déclare que lorsqu'il a découvert que les contremaîtres des travaux en question étaient incompetents, il les a aussitôt destitués. Il attribue l'effondrement des égouts au tassement du sol. Tous les réparations qui ont été faites étaient absolument nécessaires.

L'ingénieur Couture a été questionné sur le rapport qu'il a fait à son chef et dans lequel il attribue l'effondrement des égouts à la négligence de certains contremaîtres, par suite de laquelle le tassement de la terre a été mal fait. M. Couture a rétorqué ce qu'il avait dit dans son rapport.

On a laissé entendre, d'autre part, que les influences climatiques avaient pu occasionner l'effondrement des égouts, ceux-ci ayant été construits en hiver avec des retardes occasionnées par l'absence temporaire de matériaux.

COURS D'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE

L'ouverture des cours d'entraînement pour les officiers et spécialement pour l'obtention du grade de lieutenant aura lieu vendredi soir à 7 h 45 p. m. à l'arsenal, 23 rue Jeanne Mance.

Tous les anciens membres du C. O. T. C. Laval et tous ceux qui désirent s'y joindre, qu'ils soient étudiants actuels ou anciens étudiants de l'Université Laval ou des collèges affiliés à cette dernière, sont invités à demander leur inscription au commandant qui sera à cette fin au bureau de l'arsenal, jeudi et vendredi prochains de 11 h 30 a.m. à 12 h 30 p. m., de 7 h 45 p. m. à 9 h 15 p. m.

Par ordre du commandant,

R. BOURASSA,

Lieutenant-adjutant.

FUMEZ LE TABAC CANADIEN

HEROS

Il est très bon et ne laisse pas de mauvaises odeurs
Centre mandat-poste de 75 sous nous en expédions une livre.
La St-Jacques Tobacco Packing, Co. Ltd., St-Jacques, Co. Montcalm, Qué.

GRAND EUCBRE

organisé par les jeunes filles de la paroisse du Sacré-Coeur
Aidées du Cercle Plessis de A. C. J. C.
Sous la présidence de M. le curé J. H. COUSINEAU,

LE JEUDI, 19 OCTOBRE 1916

Bureau de Montréal.
97 et 99 S.-FRANÇOIS-XAVIER.
Succursales : QUÉBEC et SOREL
Fil direct avec
POST & FLAGG, New-York.

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

LE SORT DE
CONSTANTIN

IL NE TIEN PLUS QU'À UN FIL,
MANDE LE CORRESPONDANT
DU DAILY MAIL À ATHÈNES —
M. LAMBROS VEUT DEMISSION-
NER — DES MOTS VIOLENTS.

Londres, 18. — Le correspondant du "Daily Mail" à Athènes mandait hier :

Le sort du roi et de son gouvernement tient à un fil. Hier après-midi, quand le premier ministre, M. Lambros, a communiqué au roi la réponse dans laquelle l'amiral français du Fournet refuse d'atténuer les nouvelles demandes des Alliés, il y a eu des mots violents d'échanges.

Le roi a dit au premier ministre que seul un allié de l'amiral oserait présenter pareille note à son souverain. M. Lambros s'est rendu au ministère des affaires étrangères où il a fait part de son intention de démissionner. Il a déclaré à ses amis qu'il se rendait compte que le gouvernement national était devenu une autocratie. Après avoir visité les ministres des pays de l'Entente, M. Lambros a décidé de ne pas offrir sa démission maintenant. Plus tard dans la soirée, lors du débarquement des marins français, il s'est rendu en haut auprès du roi qu'il a trouvé courtois et content. Le monarque a dit : "Il ne me reste plus qu'une chose à faire; c'est de me rendre à Larissa avec ma famille."

Le premier ministre n'a pu ébranler la décision du roi. Il est revenu précipitamment à Athènes et a vu MM. Skouloudis, Gounaris et Dragoumis qui se sont rendus à Tatoi, et ont imploré le roi de ne pas prendre de parti irrévocable. Leurs arguments ont influencé le souverain et il a consenti à ajourner provisoirement son départ. Entre temps, tout prouve de plus en plus qu'il a l'intention de s'organiser pour la défense. J'apprends qu'à la gare d'Orfanon un gros embranchement de la ligne de Larissa, il y a 16,000 obus, environ 30,000 boîtes de cartouches et 40 pièces d'artillerie de campagne. A deux autres gares, il y a respectivement 3,000 et 4,000 fusils.

FRANÇAIS ET ANGLAIS
CONSPUES

Londres, 18. — Une dépêche d'Athènes du "Daily Chronicle" en date du 17 dit : Une grande agitation règne encore dans la ville, ce matin, à la suite de l'occupation de divers édifices dans la capitale, hier, par les marins alliés.

L'amiral français en visitant ses marins au théâtre municipal a été hué et sifflé, ainsi que le ministre français dans les rues. Devant la légation anglaise il y a eu une manifestation et des gardes ont arrêté un individu qui criait : "A-bas l'Angleterre !"

La police grecque ne molestait pas beaucoup la foule et les manifestants. Une très grande partie de la lie des turbulents est à la solde du service de la propagande allemande.

EST-CE UN PAS
VERS LA PAIX ?

L'OPPOSITION HONGROISE OBTIENT ENFIN QUE LES DELEGATIONS SOIENT REUNIES — DEMISSION A L'HORIZON.

Londres, 18. — Le correspondant du "Post" à Budapest apprend que l'opposition hongroise a gagné son point et que les Déléguations vont se réunir, bien que le comte Tisza ait cherché à prévenir cela. Il croit que la démission du comte von Burian, le ministre des relations étrangères, va suivre. Une réunion des Déléguations permettra aux députés tchèques de Hongrie de demander la paix et de sonder l'opinion publique, au sujet d'une politique anti-annexionniste.

On désire ardemment la paix en Autriche comme en Hongrie, et les Autrichiens ne seulement s'opposent à une politique annexionniste, mais sont aussi favorables aux aspirations nationalistes. Quelques-uns des ennemis de la monarchie, par exemple, céderaient à l'Italie une partie du Trentin, abandonneraient la Bukovine et souscriraient à la création d'un Etat polonais. La croyance générale c'est que l'assemblée générale rapprochera le jour de la paix.

HENRI ROCHETTE EST RETROUVÉ

LE FAMEUX BANQUIER, AUTEUR DE VOLS S'ÉLEVANT À \$20,000,000, EST ARRÊTÉ EN FRANCE.

Paris, 18. — On a opéré aujourd'hui les Grandville l'arrestation de Henri Rochette, le financier véreux, condamné à 3 ans d'emprisonnement en 1912, et qui avait réussi à s'échapper et à se rendre au Mexique, alors qu'il était sous caution. Dès le premier mois de guerre, Rochette s'est enrôlé à Paris, sous le nom de Georges Bien-Aimé, comme motocycliste.

On a arrêté Rochette en 1908, en l'accusant d'avoir fait des opérations financières frauduleuses qui impliquaient une somme de plus de 20 millions. Au cours du procès,

des témoins ont affirmé que quelques-uns des principaux hommes publics français avaient été les complices ou les dupes de l'escroque. Le gouvernement a institué une enquête pour tirer au net les accusés voulant que M. Monis, ancien premier ministre, et M. Caillaux, ancien ministre des Finances, protégeaient le coupable par leur influence. L'assassinat de M. Calmette, rédacteur du "Figaro", par Mme Caillaux, en 1914, a causé de nouveau l'attention sur l'affaire Rochette, que le journaliste avait rappelée dans son journal.

LES SUBMER-
SIBLES DANS LES
EAUX NEUTRES

LA NORVEGE REpond AU ME-
MOIRE DES ALLIES.

Londres, 18. — La Norvège, mande une dépêche de l'agence Reuter à Christiania, a communiqué aux puissances de l'Entente qu'elle ne se reconnaît pas le droit d'empêcher le passage ou le séjour des sous-marins belligérants dans les eaux neutres. Cette note est une réponse au mémoire des Alliés aux nations neutres, les priant d'exclure les sous-marins belligérants des eaux territoriales neutres.

Le gouvernement norvégien déclare en outre qu'il a le droit d'empêcher les sous-marins désignés comme navires de guerre et appartenant aux belligérants, de passer ou de séjourner dans ses eaux territoriales; c'est en vertu de ce droit qu'il a lancé le décret du 13 octobre, défendant aux sous-marins des belligérants de traverser les eaux de la Norvège excepté dans un cas de détresse, alors qu'ils doivent naviguer à la surface et amener son pavillon. Ce décret permet aux sous-marins commerciaux de naviguer dans les eaux norvégiennes, à condition de passer le jour seulement, de rester à la surface et d'amener leur drapeau national.

D'un autre côté, le gouvernement ne croit pas qu'il doit défendre le passage ou le séjour de ces sous-marins commerciaux dans les eaux de la Norvège. A ce sujet, les règlements nouveaux n'imposent aucune défense contre ces sous-marins aussi longtemps qu'ils se conforment aux conditions stipulées dans le décret royal. Cependant le gouvernement promet de surveiller le caractère distinctif des sous-marins marchands qui arriveront dans ses eaux, afin de constater s'ils sont vraiment des sous-marins à l'usage du commerce seulement.

Dans l'attente des difficultés qui pourraient survenir au sujet de la neutralité du pays, dans cette affaire des sous-marins commerciaux, le gouvernement ne veut pas promulguer de règlements nouveaux spécialement pour ces sous-marins. En vue des principes de neutralité impartiale que la conférence de La Haye lui a reconnus, il s'oppose à tout changement des lois qui garantissent cette neutralité, à moins que des circonstances majeures le forcent d'agir afin de protéger ses droits.

LA VENTE DU LAIT
EN BOUTEILLE

LES LAITIERS NE PEUVENT PAS
SE SERVIR DES BOUTEILLES
QUI NE SONT PAS LEURS.

Un jugement qui est de nature à intéresser les laitiers, a été rendu ce matin par le juge Saint-Cyr. La Guaranteed Pure Milk Co., poursuivait M. Deschamps, un laitier, parce que celui-ci se servait de bouteilles de la susdite compagnie pour vendre son lait.

Cependant le juge, sur l'affirmation des témoins, a dit que cela se pratiquait couramment. Un client achète du lait de plusieurs laitiers, et sans porter attention, change les bouteilles, et le laitier très souvent se sert de ces bouteilles sans aucune mauvaise intention, sans vouloir se servir du nom d'un autre pour mieux vendre son lait. Mais comme il faut, selon le juge, sauver le principe, attendu que ces compagnies ont une marque de commerce enregistrée, il condamne l'accusé à payer les frais de la cause ou à aller huit jours en prison.

M. WILSON ENTRE
EN CAMPAGNE

LE PRESIDENT COMMENCE SA
TOURNEE ELECTORALE AU-
JOURD'HUI DANS L'OUEST.

New-York, 18. — A moins de trois semaines du jour des élections, le président Wilson a commencé aujourd'hui sa troisième tournée électorale dans l'ouest central américain. Il prononcera trois discours à Chicago, et portera la parole de son wagon particulier, en passant à travers les villes et villages des Etats de New-York, Ohio, Illinois et Indiana. Il espère ainsi atteindre des milliers de électeurs.

Les paris d'élection se multiplient chez les courtiers de la rue Wall, à New-York; une somme de \$20,000 à \$25,000 est déjà engagée, au pari de 7 à 10 et 8 à 10, en faveur de la réélection de M. Wilson. Les partisans de M. Hughes moins démonstratifs, attendent les événements.

Plusieurs paris partiels ont été également lancés. Des amis de M. Hughes ont parié 10 contre 7 qu'il l'emportera dans le New-Jersey; d'autres parieurs mettent 1 contre 4 en faveur de Wilson dans le Connecticut; et 5 contre 1, en faveur de Hughes, dans l'Ohio.

TEMPÊTE AU NORD
DE LA GATINEAU

IL EST TOMBE SIX POUCES DE
NEIGE HIER.

(De notre correspondant)

Ottawa, 18. — Des voyageurs arrivés du nord de la Gatineau déclarent qu'il est tombé environ six pouces de neige dans la nuit et la journée d'hier. Le soleil n'a pas réussi à fondre toute cette neige. C'est hier avant-midi que la tempête prit toutes les caractéristiques d'une tempête de février, avec un vent violent qui balayait la neige en tourbillons aveuglants, formant le long des clôtures de vrais amoncellements de neige de dix à douze pouces. Les anciens de la région déclarent n'avoir jamais vu pareille tempête à une époque aussi avancée de l'année.

La tempête a causé beaucoup de dommages aux légumes et aux patates qui n'étaient pas encore récoltés en entier.

LE PRIX DU PA-
PIER A JOURNAL

LES AUTORITES FEDERALES IN-
TERVIENDRONT-ELLES ?

(De notre correspondant)

Ottawa, 18. — Les propriétaires de journaux et les fabricants de papier ont eu hier une longue conférence. L'assemblée était présidée par M. R. W. Breadner, du département des finances.

Les fabricants de papier refusent catégoriquement de réduire leur prix de trois sous la livre. On croit que les autorités fédérales vont être appelées à intervenir en faveur des propriétaires de journaux.

LE DUC D'ORLÉANS

Paris, 18. — D'après le "Figaro", le duc d'Orléans serait à la veille de demander aux tribunaux ecclésiastiques la déclaration de nullité de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Dorothée d'Autriche, alléguant une irrégularité d'ordre canonique imputable à l'épouse.

Manteaux
de
Fourrure

Avant d'acheter
le votre, il est
de votre intérêt
de voir notre as-
sortiment, le plus
beau et le plus
complet au Cana-
da.

NORMANDIN-
TURCOTTE
(Limitée)

257, RUE SAINT-ETIENNE OUEST
En face chez Almy's

BELLE FÊTE À
ST-JACQUES

S. G. MGR GAUTHIER CELEBRE
UNE MESSE PONTIFICALE. —
LE DEVELOPPEMENT DE LA
PAROISSE ST-JACQUES. — UNE
SEANCE AU MONUMENT NA-
TIONAL.

La paroisse de St-Jacques célèbre aujourd'hui avec éclat le cinquantième anniversaire de sa fondation. La journée a été inaugurée ce matin par une messe pontificale chantée par S. G. Mgr Gauthier, frère du curé, et enfant lui-même de la paroisse. Monseigneur Gauthier qui a prononcé le sermon, s'employa à démontrer la beauté de l'œuvre paroissiale. Après avoir témoigné des sentiments de reconnaissance à l'égard de ses co-paroissiens et rendu un bel hommage aux différents curés qui ont présidé au progrès et au développement de la paroisse St-Jacques, Monseigneur l'auxiliaire rappelle tout ce que le clergé a fait pour l'éducation, l'instruction et le bien-être des nôtres depuis le début de l'histoire paroissiale. Il termina en demandant que l'on encourage toujours comme par le passé l'œuvre paroissiale qui, en groupant les Canadiens-français, assure le succès de notre cause.

Outre MM. les abbés Rolland et Maurault, qui assistaient Monseigneur, on remarquait au chœur un nombreux clergé. La vaste église était remplie. On y remarquait des représentants des différentes facultés de Laval, des congrégations des hommes, des jeunes gens, des dames de Ste-Anne, des demoiselles, les membres de la conférence de St-Vincent de Paul, le patronage Olier, les enfants des écoles avec leurs instituteurs. Après la cérémonie religieuse, un dîner paroissial fut servi au presbytère.

Ce soir, il y aura une séance au Monument national, où toutes les associations de la paroisse seront représentées. La fête sera d'un caractère tout à la fois amusant et instructif.

FAITS - MONTREAL

UN DRAME RUE
STE-CATHERINE EST

UN HOMME ROUSSEAU FAIT FEU
SUR UNE FEMME DU NOM DE
LAMBERT PUIS TOURNE SON
ARME CONTRE LUI.

On a trouvé hier soir, dans une maison portant le numéro 214 de la rue Sainte-Catherine, deux personnes baignant dans leur sang. La propriétaire de la maison est une femme du nom de Lambert. La chienne aurait commencé, croit-on, à propos d'une question d'argent avec un nommé Rousseau, de B. nne heure hier soir. Lorsque Rousseau revint à la maison, il était ivre, et alla à la chambre de Mme Lambert, où, après quelques mots échangés, il lui tira une balle dans la région du poulmon droit. Une fille qui entendit le coup prit Mme Lambert et la transporta dans une autre chambre, et en ferma la porte, ce que voyant Rousseau appliqua son revolver sur la porte et tira une autre coup qui atteignit la femme au côté.

C'est alors que l'assassin descendit à la cuisine et se tira un coup de revolver dans la figure, près du nez.

Tous deux ont été conduits à l'hôpital Notre-Dame où l'état de Mme Lambert est très critique. Un magistrat et un sténographe sont allés à son chevet pour prendre sa déposition ante mortem.

ACCIDENTS DE VOITURES

Un charretier, R. Laroque, 35 ans, s'est infligé de sérieuses blessures au crâne en tombant de sa voiture sur le sol par l'arrêt subit de son cheval, à l'angle des rues

fiance... Les sons s'étouffèrent dans sa gorge contractée.

—Aniouta, comment peux-tu?... Bénévolement par une émotion violente, il entourait de son bras les épaules qui frissonnaient.

—Ah! je savais bien que tu doutais!... Quelle souffrance tu me causes, Aniouta! Quelle punition terrible des torts que j'ai pu avoir dans le passé!... Mais comment te convaincre maintenant? Tu ne me crois pas si je te dis que tu es devenue ma conscience, et que c'est ma vie tout entière que je te donnerais, sans réserve? Tu ne me crois pas, si je te répète que mon cœur était vide, avant que tu apparaisisses dans mon existence, et que personne au monde n'est capable de prendre une parcelle de la place que tu y occupes? Aniouta, je te le demande, je t'en conjure, rends-moi ta confiance d'enfant! J'en serai digne, ma bien-aimée, je te le promets sur mon honneur de soldat!

Des yeux pleins de joie profonde, des yeux éblouissants d'amour se levèrent sur lui. Puis, avant qu'il eût pu prévenir son geste, la jeune fille se pencha et appuyait ses lèvres sur la main qui tenait toujours la sienne.

Il eut une exclamation de bon-

PAVLOWA

L'INCOMPARABLE

chef du ballet impérial russe, l'interprète par excellence de l'art chorégraphique, la meilleure danseuse que le monde ait jamais connue et probablement aussi la pantomime la plus parfaite qu'il y ait de nos jours, avec sa troupe de ballet de cinquante danseuses.



Accompagnée
par le
MONTREAL
SYMPHONY
CONCERT
ORCHESTRA
comportant 30
instrumentistes

Reproduit de
l'ancien opéra
"Massaniello"
par
LOIS WEBER

Dans
"La Muette de
Portici"
Théâtre
ST-DENIS
MERCREDI, JEUDI,
VENDREDI, SAMEDI

Tous les tram-
ways arrêtent
à la porte

Saint-Denis,
plus haut que
Sainte-
Catherine

QUARANTE JOURS
DANS UN CACHOT

Québec, 18. — M. Armand Laver-
gne a demandé l'émission d'un bref
d'habeas corpus pour faire libérer
un soldat du nom de Amédée La-
monde, de Montmagny, actuellement
détenu à Val Cartier et dont le cas
justifie la plus prompte interven-
tion. D'après les allégations de la
requête, Lamonde, enrégimenté
dans des conditions qui ne lui per-
mettaient pas de savoir ce qu'il fai-
sait, tomba malade dans la suite, et
fut à la fin apparemment abandon-
né par la milice, qui envoya cher-
cher chez lui ses uniformes. Lors-

qu'il fut rétabli, Lamonde, se con-
sidérant libéré, put à peine mettre
un pied hors de sa demeure, qu'il fut
saisi par deux officiers militaires
et conduit à Val Cartier où il a été
gardé depuis, 40 jours, au cachot,
dans un état pitoyable, et malgré
son grand état de maladie. Il était
enrôlé dans le 171^e régiment. Le
bref a été plaidé ce matin et pris en
délibéré.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Gaspé,
Cour Supérieure No 3119—Nal. Hyman, dé-
fendeur, vs. R. C. Madere, défendeur. Le 27^e jour d'octobre 1916 à dix heures 30 de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 120 rue Montmagny, en la cité de Montmagny, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. S. G. MARSON, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-
réal, Cour Supérieure No 133—Z. Dufresne,
vs. R. E. Doherty, et Canadian Brass Bed-
stead, tiers-saisis. Le 27^e jour d'octobre 1916 à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires de la tiers-saisie, au No 68 rue Clark, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. BREUX, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-
réal, Cour Supérieure No 4795—Dame Rose-
Delina Fortier, demanderesse, vs. Oscar
Chailfont, défendeur. Le 27^e jour d'oc-
tobre 1916 à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 208 rue Saint-Christophe, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. H. DOCKSTADTER, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-
réal, Cour Supérieure No 4795—Dame Rose-
Delina Fortier, demanderesse, vs. Oscar
Chailfont, défendeur. Le 27^e jour d'oc-
tobre 1916 à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 208 rue Saint-Christophe, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. H. DOCKSTADTER, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-
réal, Cour Supérieure No 4795—Dame Rose-
Delina Fortier, demanderesse, vs. Oscar
Chailfont, défendeur. Le 27^e jour d'oc-
tobre 1916 à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 208 rue Saint-Christophe, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. H. DOCKSTADTER, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-
réal, Cour Supérieure No 4795—Dame Rose-
Delina Fortier, demanderesse, vs. Oscar
Chailfont, défendeur. Le 27^e jour d'oc-
tobre 1916 à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 208 rue Saint-Christophe, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. H. DOCKSTADTER, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-
réal, Cour Supérieure No 4795—Dame Rose-
Delina Fortier, demanderesse, vs. Oscar
Chailfont, défendeur. Le 27^e jour d'oc-
tobre 1916 à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 208 rue Saint-Christophe, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. H. DOCKSTADTER, H.G.S. Montréal, 18 octobre 1916.

allemands avait surpris les troupes russes dans le traquenard des lacs mazuriens, en les obligeant à une retraite précipitée.

Après une défense acharnée, Boris avait pu échapper à l'ennemi avec quelques hommes. Mais ils n'étaient pas sauvés pour cela. Affaiblis, brisés de fatigue, ils devaient peut-être errer plusieurs jours avant de retrouver les lignes russes en retraite — à moins qu'ils ne tombassent auparavant sur quelque détachement allemand. Alors ce serait la mort, ou la captivité. Les plus fatigués montaient les chevaux, eux aussi fourbus. D'autres allaient à pied, mornes et las. Le capitaine, d'un mot cordial, relevait de temps à autre les courages. Alors les têtes hirsutes se redressaient pour un moment, et la résignation se mêlait d'un peu d'énergie, dans les yeux tristes.

Le crépuscule venait. Boris pensait : "Ils ont encore pour ce soir quelques vivres de réserve. Mais après?... Et demain?" Une prière s'élevait de son âme anxieuse — car il était devenu croyant dans la terrible épreuve qu'il avait enlevé à son jeune bonheur conjugal pour le jeter dans l'atroce fournaise de cette guerre sans merci.

A SUIVRE

FEUILLETON DU DEVOIR

La fin d'une Walkyrie
par M. DELLY

67 (Suite)

Le lendemain, comme le comte était occupé à jeter un coup d'oeil sur les cartes de condoléances qui lui arrivaient en grand nombre, Aniouta entra dans son cabinet par une des portes-fenêtres ouvertes sur le parterre. Elle vint à lui et se pencha sur son épaule en demandant :

—Voulez-vous que je vous aide pour répondre à tout cela, Boris?

Il baissa la petite main qui se trouvait à portée de ses lèvres, en répondant :

—Si cela ne t'ennuie pas trop, ma petite chérie, j'accepte volontiers.

Il se leva, lui approcha un fauteuil et reprit sa place devant le bureau. Tandis que la jeune fille déchiffrait les cartes et les lisait à haute voix, Boris, rapidement, répondait par quelques mots de remerciements appropriés.

La voix d'Aniouta eut tout à coup un frémissement léger, en prononçant :

PRINCESSE ETSCHYF avec ses plus vives et sympathiques condoléances.

Boris leva la tête et rencontra un regard d'angoisse qui le fit tressaillir. Posant vivement sa plume, il approcha son fauteuil et se pencha vers sa fiancée, en lui saisissant les mains.

Le temps qu'il fera

BAROMETRE : 30.44; 30.44; 116
a.m. 30.47; 1h p.m. 30.49.

Chiffres fournis par R. de Meul, gérant de Hearn et Harrison, 332 rue Notre-Dame-ouest.

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum . . . 40
Minimum . . . 24
Même date l'an dernier . . . 43
Aujourd'hui maximum . . . 40
Minimum . . . 24
Même date l'an dernier . . . 41

Bourrasques de l'est, suivies de pluie ou de grésil.

DEMAIN, JEUDI, 19 OCTOBRE

8. Pierre d'Alcantara, confesseur.
Lever du soleil . . . 5.57
Coucher du soleil . . . 11.51
Lever de la lune . . . 2.15
Coucher de la lune . . . 2.15
Nouvelle lune, le 26, à 5h. 43m. du soir.

CONTES POPULAIRES CANADIENS

Le Devoir a déjà souvent parlé à ses lecteurs du travail commencé par M. Marius Barbeau, d'Ottawa, et qui a pour but de recueillir des contes populaires canadiens-français. Le *Journal of American Folklore* a publié, il y a quelques semaines, une livraison complète de sa revue, en français, spécialement affectée à la reproduction de ces contes de chez nous. Cela forme un volume, format revue, de 154 pages, papier fort, dont le *Devoir* a encore 75 exemplaires à écouler.

On peut se procurer en s'adressant à l'administration du *Devoir*, au prix de \$1 l'unité. Frais de port en sus, six sous, pour expédition par la poste.

LE PROBLEME DE L'EMPIRE

LE LIVRE DE M. CURTIS. — LA CRITIQUE DE M. BOURASSA

Nous tenons actuellement à la disposition de nos lecteurs les deux études annoncées :

The Problem of the Commonwealth, par M. Lionel Curtis, \$1.00, plus 15 sous pour les frais de port; *The Problem of the Empire*, étude critique du livre de M. Curtis par M. Bourassa, 10 sous, plus 2 sous pour les frais de port.

Les deux études ensemble, par la poste : \$1.25.

RETRAITE FERMÉE DES ÉTUDIANTS

C'est demain soir, jeudi, à 8 h. que commence à la Villa St-Martin, l'Abord-à-Plouffe, la retraite fermée des étudiants. Un professeur de laval s'est déjà inscrit avec ses élèves, d'autres ont fait en sorte que ceux qui prendraient part à la retraite ne souffriraient en rien de leur absence au cours, vendredi et samedi.

On se rend à la Villa St-Martin, par les tramways Saint-Laurent, Cartierville, qui quittent l'angle de la rue Mont-Royal et de l'avenue du Parc toutes les vingt minutes. On descend au terminus de Cartierville, puis on traverse le pont.

M. HENRY BORDEAUX CITÉ À L'ORDRE DU JOUR

Paris, 18. — M. Henry Bordeaux, vient d'être compris dans la liste des officiers admis au traitement de la décoration de la Légion d'honneur qui leur a été conférée. Voici le texte de sa citation :

« Capitaine territorial d'infanterie à l'état-major d'une armée. Chevalier au titre civil, décret du 1er août 1910. Officier qui a montré en toutes circonstances les plus belles qualités militaires, s'est offert volontairement, le 9 mars 1916 pour accomplir, en première ligne, une mission particulièrement dangereuse qu'il a exécutée sous un bombardement violent. »

LE CONGRÈS DES VÉTÉRINAIRES

VISITE À LA FERME EXPERIMENTALE DE SAINTE-ANNE DE BELLEVUE.

Le congrès des vétérinaires-vétérinaires de la province de Québec se poursuit activement. Aujourd'hui, ses membres se sont rendus à la ferme expérimentale de Sainte-Anne de Bellevue, et ont visité les écuries modernes de M. James Morgan. Ce soir à lieu le dîner à l'hôtel Queen's, d. W. J. R. Fowler, directeur de l'hôpital vétérinaire de Toronto, est arrivé ce matin, et il donnera une démonstration chirurgicale, demain, à l'école d'équitation "Chanellet", M. F. H. Paterson, de la maison Hardy, de Toronto, fera aussi une démonstration.

L'ÉTERNEL CAS DE LA "LUSITANIA"

Washington, 18. — Au sujet des rapports voulant que les États-Unis ont accepté la note allemande du 16 février régissant le cas de la *Lusitania* et vont bientôt la publier, M. Polk, secrétaire d'État intérieur, a déclaré : "Nous n'avons pas accepté la note et nous n'allons pas la publier. Le secrétaire d'État ne se laissera pas entraîner dans une discussion dans les circonstances présentes."

EN PAGE 2

— VOIR EN PAGE DEUX LA CAUSERIE MUSICALE SUR LE CONCERT MORENCY, HIER SOIR.

VOIR EN PAGE 5

— LE SORT DE CONSTANTIN DE GRECE NE TIEND PLUS QU'À UN FIL.
— DE FAMEUX BANQUIER ROCHETTE EST RETROUVÉ ET ARRÊTÉ EN FRANCE.

LE DROIT DES FAIBLES

LE CHEF NATIONALISTE REDMOND DECLARE A LA CHAMBRE QUE LE SYSTEME EN VIGUEUR EN IRLANDE EST INCOMPATIBLE AVEC LES PRINCIPES POUR LESQUELS LES ALLIES SE BATTENT.

Londres, 18. — La question irlandaise a encore été mise en vedette aujourd'hui à la Chambre des Communes par la présentation d'une motion de M. John Redmond, critiquant le système de gouvernement de l'Irlande. Cette motion se lit ainsi :

"Le système de gouvernement maintenu actuellement en Irlande est incompatible avec les principes pour lesquels les Alliés se battent en Europe et ce système est à été la cause de événements regrettables qui se sont produits récemment et de l'état d'esprit qui règne dans le pays."

Depuis que M. Redmond a donné avis de son intention d'attaquer le gouvernement, les chefs irlandais ont tenu un certain nombre de conférences avec le baron Winborne, lord-lieutenant d'Irlande, mais ces conférences étaient plutôt dans le but d'étudier la question d'extension de la conscription à toute l'Irlande que la question des griefs causés par le maintien de la loi martiale et le refus de relâcher tous ceux qui ont été arrêtés pendant la rébellion du printemps dernier.

Cependant la question de la conscription n'est pas soulevée dans la motion de M. Redmond. Cette motion sera probablement discutée demain.

John Rawlinson, député unioniste de l'Université de Cambridge, a présenté l'amendement suivant à la motion de M. Redmond :

"Vu l'importance qu'il y a pour le Royaume-Uni, l'Irlande et le reste de l'empire, à former un front compact contre l'ennemi, il n'est pas désirable pour maintenant de discuter des questions de politique intérieure, pouvant susciter de la division."

LES IRLANDAIS SE CRURENT TRAHIS.

M. Redmond a déclaré à la Chambre que la présence de sir Edward Carson dans le cabinet de coalition, lors de sa formation, a fait croire à des milliers d'Irlandais qu'ils étaient trahis. Il a prié M. Asquith de ne pas donner de représentant à l'Irlande dans ce cabinet, mais le premier ministre a refusé et le résultat a été fatal.

UNE POURSUITE PEU BANALE

LES SUITES D'UN ACCIDENT — EN ALLANT CHAUFFER LES FOURNAISES.

Une réclamation de dommages peu banale a été entendue aujourd'hui par le juge Mercier. M. David Boivin réclame \$500 de M. J. Henri Bastien, épicière, à la suite d'un accident qui s'est produit dans les circonstances suivantes : le demandeur habite un logis, avenue Laurier, au-dessus d'une épicerie appartenant au défendeur. Celui-ci habite chez le demandeur. Le logis et l'épicerie sont chauffés par la même fournaise installée dans la cave de l'épicerie. Le jour de Noël 1914, vers six heures du matin, le demandeur voulant attiser le feu de la fournaise demanda à la chef de la cave à l'épicerie qui lui remit. En mettant la main sur le commutateur électrique pour faire de la lumière, le demandeur reçut un choc si violent qu'il fut précipité au bas de l'escalier conduisant à la cave de la fournaise. Dans sa chute il se fractura le crâne et s'infligea plusieurs autres blessures; il en resta infirme pour la vie et il lui est maintenant impossible de gagner sa vie.

Le demandeur tient le défendeur responsable de cet accident parce que son système d'éclairage n'était pas en ordre. La déclaration laisse entendre que c'était le défendeur qui était chargé du chauffage et que le demandeur n'est allé faire du feu que pour rendre service à son pensionnaire. Le juge Mercier après avoir entendu les témoins a pris la cause en délibéré.

L'ÉCHAUFFOURÉE DE LA CATHÉDRALE

LES OFFICIERS DU REGIMENT DES PIONNIERS RETIRENT LA PLAINTÉ PORTÉE CONTRE LES ÉTUDIANTS.

Le colonel Hibbert, suivant les instructions reçues des colonels Lordy et Fraser, a retiré, ce matin, la plainte portée contre deux étudiants, MM. Tassé et Grenier, accusés d'avoir causé des dommages lors de l'échauffourée du commencement d'octobre. La cause devait s'instruire devant le magistrat Saint-Cyr, ce matin, mais le colonel Hibbert demanda que la plainte fut retirée parce que on en était venu à la conclusion que les étudiants n'avaient pas agi par méchanceté, et n'avaient pas voulu nuire au recrutement. De plus on considère que ces jeunes gens ont toujours été dévoués pour les choses militaires. Pour ces raisons, le juge permet que la plainte soit retirée.

On plaidera demain, devant le magistrat, cette autre cause des étudiants qui a été ajournée la semaine dernière.

MORT DE LA MÈRE DE L'AMIRAL JELICOE

Londres, 18. — Mme Jellicoe, la mère de sir John Jellicoe, le commandant de la grande flotte anglaise, est décédée la nuit dernière, à l'âge de 82 ans. L'amiral a aussi perdu son père depuis le commencement de la guerre.

LA GUERRE LES ROUMAINS REPRENENT L'OFFENSIVE

Bucarest annonce que les alliés teutons ont été repoussés sur un point au-delà de la frontière en Transylvanie—La bataille fait rage dans les Carpates.

Bucarest, 17, par voie de Londres, 18. — Les troupes roumaines, dans la région de Predeal, au sud de Kronstadt, ont repris l'offensive et repoussé les Alliés teutons au-delà de la frontière, en Transylvanie, annonce le communiqué officiel publié hier soir.

De violents combats se déroulent sur toutes les lignes des Carpates, mais les positions des troupes roumaines n'ont pu être enfoncées. La situation militaire donne satisfaction sur tous les fronts.

VAINCUS PAR LA SUPERIORITÉ DES CANNONS TEUTONS

Londres, 18. — (Câblodrogramme de "New-York Sun"). — Seule la supériorité écrasante de l'artillerie lourde et des mitrailleuses des troupes allemandes, a forcé la retraite des Roumains hors de la Transylvanie, écrit le correspondant du "Times" à Bucarest. Les troupes roumaines, impuissantes devant le feu de l'ennemi, ont livré de constantes contre-attaques.

"Les Allemands, poursuit-il, font

des efforts désespérés pour pénétrer à travers le défilé Predeal, dans la vallée Buzeu, où se trouvent d'immenses champs de pétrole, tandis qu'en s'emparant du défilé Trozburg ils espèrent se rendre maîtres de la ville de Buzeu, centre important de communications de chemins de fer, et couper les communications entre la capitale roumaine et Galatz. Par tout on manifeste la confiance que ce danger sera évité."

TROUPES RUSSSES A LA RECUSSE

Londres, 18. — Suivant un radiotélégramme de Berne, le correspondant de l'"Hirap" de Budapest mande du quartier général du général von Falkenhayn en Transylvanie, que les troupes russes contribuent à défendre les défilés en Roumanie.

L'"Az Est" de Budapest mande que le service d'espionnage autrichien a découvert la présence de formidables forces moscovites à plusieurs endroits, à la frontière de la Roumanie et de la Hongrie.

CONSTANTIN SOUS SURVEILLANCE

TROIS CENTS MARINS FRANÇAIS CAMPENT A 400 VERGES DU PALAIS DU ROI.

Athènes, 17, via Londres, 18. — Trois cents marins français ont quitté aujourd'hui le théâtre municipal pour se rendre au petit village d'Orizani, à 400 verges du palais du roi. Ils ont défilé dans les rues baïonnette au fusil, accompagnés d'un appareil de cinématographie et d'une automobile remplie d'agents du service secret anglo-français. Le prince André et la princesse Alice occupent le devant de la principale partie du palais.

LES VENIZELISTES VEULENT FAIRE DU RECRUTEMENT

Londres, 18. — Le gouvernement provisoire de la Grèce a ouvert des négociations avec les États-Unis, dit une dépêche d'Athènes à l'"Exchange Telegraph Company", dans le but

d'obtenir carte blanche pour opérer du recrutement parmi les Grecs d'Amérique.

Dès qu'il sera officiellement reconnu, le gouvernement provisoire de la Grèce sera officiellement reconnu aux États-Unis, en Egypte et à Chypre pour y mener une campagne de recrutement.

ON A RECOURS AUX ÉTATS-UNIS

Athènes, 17, par voie de Londres, 18. — Sur l'initiative des empires centraux on a demandé à Washington de permettre à la légation américaine à Athènes de prendre en mains les intérêts des Autrichiens, des Bulgares et des Turcs, au cas où la Grèce déclarerait la guerre, et où d'autres complications se produiraient. On a accordé cette permission pour ce qui est de l'Autriche.

LA BATAILLE FAIT RAGE EN GALICIE

Pétrograd, 18. — Le ministère de la guerre signale aujourd'hui la continuation de violents engagements en Galicie. Sur le front occidental, au sud-est du petit village d'Orizani, les Russes ont repoussé deux attaques de l'ennemi. Au nord de Korytniza, la lutte se continue furieuse et opiniâtre, et les Moscovites ont repoussé toutes les contre-attaques.

Au nord de Korytniza, les détachements russes ont capturé par surprise des avant-postes ennemis. Les Moscovites ont repoussé des contre-attaques dans les environs de Bolshovye, et aussi au sud de Korosmezo et de Dorna-Watra, dans les Carpates.

Dans la Dobroudja, les artilleurs russes ont abattu une machine ennemie.

ATTAKES TURQUES REPOUSSEES EN ARMÉNIE

Pétrograd, 18. — Suivant le communiqué officiel d'aujourd'hui, des forces considérables de Turcs et de Kurdes ont dirigé sept attaques en Arménie turque, le 15 et le 16, au mont Sudindag, à environ 40 milles au sud d'Erzingan. Mais les braves combattants russes ont fait éprouver de grandes pertes.

VAINES ATTAQUES BOCHES A LA SOMME

Paris, 18. — Bulletin officiel de cet après-midi :

Au nord de la Somme, vers la fin de la journée, l'ennemi a renouvelé ses efforts contre la position de Saini-Saillisset. Trois attaques de l'ennemi débouchant au nord et à l'est ont été arrêtées avec succès par notre tir qui a infligé des pertes considérables à l'ennemi.

Notre tir a continué en entier. Pendant la nuit, il n'y a pas eu d'actions d'infanterie.

Au sud de la Somme, vers cinq heures ce matin, les Allemands ont attaqué une de nos tranchées à l'est de Berny-en-Santerre. Quelques éléments de la première vague ont réussi à pénétrer dans nos tranchées avancées. Nos troupes ont tué ou capturé les occupants au cours d'attaques immédiates. Les vagues suivantes ont été prises sous notre tir de barrage et ont dû fuir en désordre, abandonnant nombre de morts sur le champ de bataille.

Au sud de l'Ancre, nos partis d'explorateurs ont pénétré dans les tranchées de l'adversaire, dans la région de Fresnoy, et ont ramené des prisonniers.

Au sud-est de Reims, un autre coup de main exécuté dans le secteur du fort de la Pompelle, a complètement réussi.

PROGRES DES TOMMIES

Londres, 18. — Bulletin officiel de cet après-midi :

Il a plu fortement pendant la nuit. Malgré cela, nous avons progressé à divers endroits, entre le chemin de Bapaume et Lesbois. Nous avons fait quelques prisonniers.

main. Au coude de la Cerna, les Bulgares ont repoussé de faibles attaques dans le voisinage des villages de Gradshitsa et de Tarnova. Dans la Dobroudja, entre Kujus Manut et Emgée, ils ont dispersé un détachement comprenant 2 batteries et 3 bataillons.

LES SERRES POURSUIVENT LEUR OFFENSIVE

Salonique, 18. — Bulletin officiel de ce 16 octobre, nos troupes ont attaqué les positions des Bulgares, à Dobropolye et à Sogol (sur le Nidje Planina). Les opérations se sont continuées le 17 avec régularité et succès.

Sur le restant du front, on relève l'activité ordinaire.

OURAGAN EN LOUISIANE NOUVEAU NAVIRE DE GUERRE ITALIEN

Nouvelle-Orléans, 18. — A l'entrée de la baie de Mobile un vent soufflant de l'est au sud-est avait une vitesse de 38 milles à l'heure, au Fort Morgan, Alabama. Un autre message radiotélégraphique, transmis un peu avant 9 heures, de Mobile, dit que le vent avait une vitesse de 90 milles à l'heure. Toutes les communications télégraphiques et téléphoniques, entre Mobile et la Nouvelle-Orléans, ont cessé après 9 heures.

POURQUOI PAS OBLIGATOIRE ?

M. LARIVIERE VEUT FAIRE AMENDER LA CHARTE DE FAÇON A FORCER LES CITOYENS A ENREGISTRER LEUR VOTE AUX JOURS D'ELECTION — PLUIE DE LETTRES DE DEMISSION — DIVERS.

On constate depuis plusieurs années qu'à chaque élection municipale le nombre des électeurs qui se rendent aux bureaux de vote diminue considérablement. On semble se désintéresser de la chose publique à un tel point que l'on croit assez communément que ce n'est pas un strict devoir pour un citoyen d'enregistrer son vote durant les périodes électorales.

C'est cette judicieuse constatation qui vient d'engager l'échevin Larivière à prendre des mesures pour réveiller le sentiment civique de la population de Montréal. Il est actuellement à préparer un projet de vote obligatoire qu'il soumettra sous peu au comité de législation pour que ce dernier insère une clause à ce sujet dans les amendements à la charte que l'on étudiera à la prochaine session de la Législature.

— On se plaint un peu partout, dit le leader du conseil, que Montréal a une mauvaise administration. Mais je crois que le premier coupable c'est le peuple. On ne rend pas à considérer les affaires municipales comme un simple passe-temps. Les électeurs se répartissent depuis quelques années entre les hommes professionnels libéraux et les crânes qu'on fait suivre comme des vaches.

Il me semble qu'il est temps plus que jamais de faire comprendre au peuple que c'est un devoir pour lui de se prononcer aux jours d'élection s'il veut que prenne fin le régime actuel dont il se plaint tant. Pour ma part, comme on ne peut attendre la masse que par des lois renforcées par des sanctions sévères, je suis bien décidé à demander au comité de législation de préparer un amendement à la charte dans ce sens. Je ne veux pas me montrer arbitraire dans les propositions que je ferai, mais je demande fermement un changement dans l'état de choses actuel et demander que l'on punisse sévèrement les citoyens qui manquent l'esprit de civisme aux jours d'élection.

LA DESERTION CONTINUE

Si cela continue, à la Saint-Sylvestre il ne restera plus un fonctionnaire à l'hôtel de ville. A la suite de l'avis municipal qu'a donné au personnel municipal le bureau des commissaires, qui serait ramené de ses services à la fin de l'année courante, chaque jour quelques fonctionnaires font parvenir au maire leur lettre de démission. Aujourd'hui c'est au tour de MM. E. Fruiter et P. Dupuis, du département des égouts. On continue à se plaindre qu'à l'hôtel de ville, il n'y a pas de place pour ceux qui ne savent pas s'assurer les bonnes grâces du patronage.

LA PARALYSIE INFANTILE

Le commissaire Ross dit qu'on a tort de s'alarmer des mesures prises par le Bureau d'hygiène municipal pour enrayer les progrès de la paralysie infantile. Cette maladie infectieuse ne fait pas tant de ravages que l'on semble le croire; il est vrai qu'on a été forcé de fermer une école à Westmount, mais tout cela n'est fait que pour prévenir cette épidémie de se propager.

Le maire, sans doute fatigué du peu d'empressement des commissaires à se rendre à temps aux séances du bureau, vient de faire installer quatre timbres dans les bureaux respectifs de ces derniers. Lui qui est si ponctuel, il pourra ainsi à 11 heures sonner, chaque matin, à l'heure où ses collègues que... Son Honneur est prêt à procéder.

Afin d'éviter de la confusion et de l'embarras dans le choix des échantillons-types proposés par les soumissionnaires, pour la confection des uniformes de nos services de police, de pompiers et d'inspection, M. Villeneuve demande que la ville fournisse elle-même l'étoffe qui devra servir à la confection de ces uniformes et que le surintendant des achats et des ventes soit prié de donner son opinion à ce sujet.

M. Ross soumettra demain son rapport sur la question des abattoirs.

RECLAMATION CONTRE LA VILLE

Le juge Demers entend actuellement une poursuite de mademoiselle Adouilda Gariépy contre la ville. La demanderesse réclame \$1,000 de dommages pour des blessures qu'elle s'est infligées, au cours de l'hiver de 1915, en tombant sur un trottoir glissant, rue D'Iberville. La victime est maintenant incapable partiellement et permanentement de gagner sa vie. Elle prétend que l'accident s'est produit à cause de la négligence de la ville à mettre du sable sur le trottoir en question.

VAISSEAUX AUTRIECHIENS BOMBARDÉS

Rome, via Paris, 18. — Des flottilles d'hydroplanes italiens et français ont bombardé des vaisseaux de guerre autrichiens et des troupes de défense à Rovigno et à Pola Salvoza, sur la côte ouest de l'Istrie, d'après un communiqué officiel publié aujourd'hui. Le communiqué dit que deux aéroplanes autrichiens qui ont essayé d'attaquer les hydroplanes alliés ont été abattus. Toutes les machines italiennes et françaises sont revenues saines et sauves.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

TEL. EST 4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 EST, SAINTE-CATHERINE.

DENTELLES !
DENTELLES !
DENTELLE TORÇON ET VALENCIENNES, bon choix de différents dessins et largeurs. Valeur de .05 et .06 la verge, pour .02 1/2
DENTELLE GUIPURE, choix de jolis dessins, en blanc, .15 ET .25
crème, largeurs assorties. Prix spéciaux.
DENTELLE TORÇON ET VALENCIENNES, largeurs et dessins assortis. Valeur jusqu'à .08 la verge. Spécial .05
ou 12 verges, pour .50
(AU REZ-DE-CHAUSSEE)

Vallières Librairie
GRANDE VENTE DE SOIE
Angle S.-Catherine et Montcalm

Soie japonaise lavable pour blouses dans toutes les couleurs pâles, valant 75c, pour .50c
Soie Habuai pour robes de soirée, 36 pouces de largeur, régulier \$1.25, pour \$1.00
Soie paillette dans toutes les nuances, 36 pouces de largeur, régulier \$1.50, en vente, demain. \$1.19

Avec un kodak autographique
vous conserverez le souvenir de vos excursions d'automne, de pêche et de chasse.
Toutes dimensions à prix convenables, à l'agence spéciale

J.H. ROBERT PHARMACIEN-CHIMISTE
1185, SAINT-DENIS, ANGLE MONT-ROYAL
Tél. Saint-Louis: 811-2599

Le service de messenger le plus prompt de la ville est à votre disposition de 8 heures a.m. à minuit. Le dimanche, de 8 heures 30 a.m. à 10 heures p.m.

Cinéma PASSE-TEMPS Cinéma
CE SOIR
Ne manquez pas de venir voir
Grace Darmond
Une nouvelle étoile du cinéma, et même de la mode. Elle sera à ce cinéma cet après-midi, et ce soir, pour la dernière fois.

"Pathéphone" Pathé
Tout le monde peut aujourd'hui, grâce au Pathéphone satisfaire ses goûts musicaux.
Lui seul peut reproduire jusqu'à la perfection la voix humaine. Sa finesse d'émission est d'une pureté absolue. Avec son répertoire Pathé à membrane extra vibrante et Saphir inimitable, le Pathéphone est, en ce sens, le Phonograph complet, parfait, absolu et définitif.
Le voir est un plaisir, l'entendre est un délice.

Nous avons reçu 25,000 morceaux sur disques Pathé, comprenant: Opéras, Opéras-Comiques, Romances, Chansonnets, Orchestres, etc.

VENEZ LES ENTENDRE

Pathéphone
471-477 RUE STE-CATHERINE EST

GREVE DE CHEMINOTS EN ANGLETERRE

LE TRAFIC RETARDE ENTRE LONDRES ET LES COMTES DE L'OUEST.

New-York, 18. — Câblodrogramme spécial de Londres au "World" : Une demi-greve de 2,000 employés du chemin de fer Great Western nuit sérieusement au trafic sur cette voie par laquelle passe la grosse marchandise entre les comtés de l'Ouest et Londres, les données comprises. Selon le "Daily Mail", trois cheminots ont été congédiés pour vol, et la compagnie a refusé de les reprendre à son service, en attendant le jugement de la Cour d'appel. Voyant cela, 2,000 employés ont décidé, par sympathie pour leurs compagnons, de travailler seulement dans la mesure exigée par la loi jusqu'à ce que le tribunal rende son arrêt, en janvier. Comme ils donnent seulement la moitié de leur travail ordinaire, plusieurs milliers de livres de denrées sont en train de se perdre. Le gouvernement qui contrôle tous les chemins de fer depuis le début des hostilités paiera les pertes.

POUR LA MORT DE SON MARI

Mme Félix Desbiens, venue de Remond Poliquin, vient d'inscrire au greffe de la Cour supérieure, une poursuite en réclamation de \$2,025 de dommages, contre la Fumens, Whitty & Co., Ltd. Le mari de la demanderesse, un débardeur, travaillait pour le compte de la compagnie défenderesse lorsqu'il tomba à fond de cale en travaillant au déchargement d'un bateau. Il mourut des suites de cet accident. La demanderesse réclame des dommages en son nom et au nom de ses enfants.

CELEBRE AVIAEUR TEUTON BLESSÉ

Paris, 18. — Le "Journal des Sports" dit tenir de bonne source qu'un obus lancé par un canon antiaérien français a blessé grièvement le capitaine Bolke, le célèbre aviateur allemand qui, jusqu'au 8 octobre, avait abattu treize machines anglo-françaises.

BROYÉ A MORT

Ce matin, aux usines de la Canadian Steel & Lachine, un nommé Nikola Koto, âgé de 27 ans, domicilié 142, rue Richardson, a été broyé à mort par des boîtes d'acier.

DECES A MONTREAL

BERNIER, Fleurette, 8 mois, enfant d'Alphonse Bernier, ouvrier, rue Saint-André, 863.
BOISMENU, Juliette, 2 ans, enfant d'Alphonse Boismenu, épicière, rue Belle, 130.
BRABANT, Paul, 9 mois, enfant d'Ernest Brabant, charretier, rue Colborne, 100.
BRUNET, Alphonse, 42 ans, menuisier, rue Saint-Antoine, 386.
CARNAUD, Gérard, 7 mois, enfant de Joseph Carnaud, ouvrier, rue Saint-André, 863.
DESAUDINS, Philias, 67 ans, cordonnier, rue Cartier, 1760.
FAILLER, Denis, 80 ans, veuve d'Edmond-Failler, menuisier, rue Valois, 452.
GOUVERN, Jeanne, 6 mois, enfant d'Alfred Gouvern, épicière, rue Parker, 21.
HUTTEN, Louis, 64 ans, menuisier, rue Saint-André, 1223.
LABONTE, Arthur, 38 ans, enfant de Joseph Labonte, décorateur, rue Cartier, 99.
LAFORTUNE, Gilbert, 68 ans, commerçant, rue Marquette, 24.
LAFRESNAY, Hilaire, 88 ans, ancien élève de marche, Saint-Jean d'Iberville, Québec.
MASSICOTTE, Marcel, 10 mois, enfant d'Arthur Massicotte, commis, rue Logan, 1439.
MONTREUIL, Oscar, 3 mois, fils d'Israel Montreuil, épicière, rue Saint-André, 863.
MICHIE, Lucien, 4 mois, enfant de Théophile Michie, photographe, rue Cartier, 1354.
POITRAS, Georges, 5 mois, enfant d'Arthur Poitras, contremaître, rue Muller, 429.
ROGER, André, 5 ans, fils d'Alphonse Roger, sculpteur, rue de Lorimier, 1294.
SILVER, Melina, 60 ans, veuve de J. P. Silver, journaliste, rue Saint-Philippe, 289.